

Ce soir, le Drélot va vous raconter son histoire... sa vie, quand il était p'tiot... Faut dire que le Drélot, il vivait dans une drôle de famille, une famille de familles... une communauté... Son père était parsonnier... ça veut dire que son père avait une part dans la communauté... D'ailleurs, quand il fut grand, le Drélot devint parsonnier à son tour...

Introduction

Avec les enfants de la Piranvôle, le Drélot va vous faire revivre la vie des enfants de la communauté et leur rencontre avec un étranger... Albert... Nous, on dit « Bérot » ! Un drôle de bonhomme qui ne connaissait pas les communautés et qui jouait de l'accordéon.

Partie I : Présentation

Avec le groupe des grands, vous vivrez la vie de la communauté, dirigée par le Maître et la Maîtresse. Avec le Bérot, ils vont découvrir de nouvelles façons de danser... une aventure pour eux qui ne dansent guère... la bourrée à 2 temps si sage et qu'ils connaissaient devient bourrée à 3 temps endiablée. Les danses en rond s'ouvrent... et même on va danser en couples !

Partie II : La noce

Le Bérot animera même le mariage du Touène... Encore une occasion de revivre les traditions du mariage... mais les réjouissances sont courtes dans la communauté...

Partie III : La conscription

Jour de conscription. Les gars vont tirer au sort pour savoir qui partira à la guerre. C'est une occasion pour les parsonniers de rencontrer les gens du village.

Pour ceux qui lisent le programme jusqu'au bout :

Dans la deuxième partie, on parle de « queuche de quinquerniau », en patois, les « queuches », ce sont les cuisses et le quinquerniau n'est autre que le moustique... Un gars doté de telles queuches n'est pas assez costaud pour le gros œuvre !

**BAL DES ENFANTS DU
MORVAN
SAMEDI 17 MAI
Complexe MT Eyquem à
TALANT**

Crédit Mutuel
Enseignant
www.com.creditmutuel.fr

ECRITÔ

**Le Kir du
Chanouène**

**Beursaudes et
ch'tites
denrées**

**Queuch' de
couaïssot**

**Tô les
aïlements
d'lai potée
d'aïcan
eun'aïqueulée
d'légumes
pôtre-môle**

**Quiac-bitou
d'aïvou d'lai
crâme**

**Calas du
Morvan**

**Fians ai
pônmes**

**VEINGN'S
Du bian
Du rouge
Tant qu't'en
veux**

Café

*Si vous avez encore
soif Crémant et cidre*

Samedi 5 Avril 2014

Dîner Spectacle Potée suivi d'un bal traditionnel

Salle des fêtes de Chenôve

Les Parsonniers

Au même pain, pot et sel



*Illustration :
Adelyne Bernier*

Renseignements : www.enfants-du-morvan.net

06 78 38 22 42

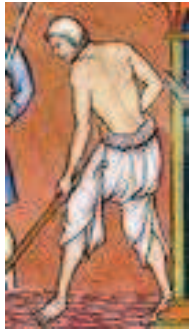
*Les
Enfants
du
Morvan*

Vous avez tous entendu parler des kolkhozes... mais si, vous savez... En URSS... enfin, du temps de l'URSS... les kolkhozes étaient des coopératives agricoles où les terres, le matériel et le bétail étaient mis en commun.

Et les kibboutz... hein, les kibboutz... en Israël... des communautés agricoles où il n'existe pas de propriété privée et qui sont censées pourvoir à tous les besoins de leurs membres et de leur famille.

Les GAEC... ça, les GAEC, tout le monde connaît. C'est chez nous... Groupement Agricole d'Exploitation en Commun... Des agriculteurs qui se regroupent pour travailler ensemble, acheter du matériel, avoir une meilleure production... Vous en connaissez sûrement...

Mais ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que ce système de regroupement existe depuis des siècles... chez nous, en France... dans le Morvan... et plus communiste que les kolkhozes, plus social que les kibboutz, et plus... agricole que les GAEC. Ce sont les COMMUNAUTÉS TAISIBLES.



Au Moyen Age, si un paysan mourait sans héritier, ses terres revenaient au seigneur du coin. Alors les serfs ont trouvé la parade : la création de communautés. Ce ne sont plus des personnes qui possèdent la terre mais des communautés... Les Parsonniers (ceux qui ont une part dans la communauté) peuvent mourir sans enfant, ils ne transmettent rien. La Communauté demeure la seule propriétaire... Les Communautés obéissent à un contrat simple et non écrit, tacite, taisible : « *vivre sous le même toit, au même pot, sel et chateau de pain* »... Les seigneurs disparurent ainsi que les rois, remplacés par Marianne... mais les Communautés étaient toujours là... Et ne payaient pas de droit de succession à l'Etat puisqu'il n'y avait pas d'héritage...

Mais laissons la parole à Monsieur DUPIN, député de la Nièvre, qui a sillonné son département et visité en 1840 la Communauté taisible des Jault, commune de Saint Benin-des-Bois.

« *La maison principale d'habitation n'a rien de remarquable au dehors. Au rez-de-chaussée, on trouve une vaste salle, le chauffoir, ayant à chaque bout une grande cheminée, à côté de l'une, un large four à pain, à côté de l'autre, un tonneau à lessive en pierre.* » On y passe les veillées durant lesquels personne n'est inactif. Les hommes teillent le chanvre, cassent les noix pour faire de l'huile, confectionnent et réparent paniers et corbeilles. Les femmes tressent des chapeaux de paille. Les vieux ont le monopole de la parole. Ils racontent des légendes, les grands faits mais aussi l'histoire de la communauté. Et à 9 h, après la prière, tout le monde est couché. Mais reprenons le récit de M Dupin. « *La famille était au nombre de 36, hommes, femmes et enfants.*



Le Maître qui se nommait Claude a été choisi comme le plus capable parmi les hommes faits pour diriger les affaires. Il va aux foires, s'occupe de l'achat et de la vente, fait les affaires extérieures, assure la

discipline intérieure. Il exerce avec douceur, en bon père de famille. Il consulte ses communs parsonniers pour les affaires importantes et chaque année, il rend compte de sa gestion.



La Maîtresse est choisie pour présider aux soins du ménage. Elle dirige les enfants, soigne les malades avec des plantes. Elle s'occupe des repas, de la laiterie, de la basse-cour et de l'approvisionnement de l'intérieur. On a pour elle autant d'affection que de respect. Elle tient tout à la fois de la sœur de charité et de la mère de famille.

Le Maître et la Maîtresse ne sont jamais mari et femme.

L'occupation des enfants est d'apprendre le catéchisme, ce qui leur est d'autant plus difficile qu'on ne leur a pas enseigné à lire.

Jusqu'à 12 ans, on ne leur demande qu'un travail très modéré et volontaire : apporter une brassée d'herbe, conduire les veaux au pré, ramasser des fruits tombés.

L'avoir de la Communauté comprend les terres et bâtiments, les bestiaux et matériel de culture, le mobilier du manoir commun, l'argent provenant de la vente des récoltes et du bétail.

Chacun de ses membres donne à la Communauté son travail et celui de sa famille. Seuls les mâles ont une part (les Parsonniers) dans la Communauté. Un Parsonnier reçoit nourriture, logement et vêtements pour lui et sa famille. Il a aussi l'assurance que ses fils seront à leur tour membres actifs de la Communauté. Les femmes nées dans la Communauté y sont entretenues et élevées. Si elles se marient en dehors de la Communauté, elles reçoivent une dot. Si une femme de l'extérieur se marie avec un Parsonnier, elle verse à la bourse commune une dot qui lui est remboursée si elle quitte la Communauté. Parfois les mariages se traitent par échange entre Communautés... les mariages se font sans faste et ne durent qu'une journée.

Si la conscription (tirage au sort d'un numéro pour partir à la guerre) vient atteindre quelques membres de la communauté, celle-ci fournit une somme d'argent pour acheter un remplaçant.

La probité des membres est sans exemple. Les mœurs y sont pures. Cette famille est très charitable. Aucun pauvre ne passe sans trouver soupe et pain.

L'état sanitaire de cette famille est parfait. Les hommes y sont grands et forts, les femmes robustes et quelques-unes assez bien. Leur mise est propre et non sans élégance.

A tout prendre, ces braves gens sont heureux. A Jault, c'est l'aise, la gaieté, la santé. Je crois que, pour l'exploitation des fermes, il serait fort utile aux paysans de rester ensemble...

Il m'a paru curieux de recueillir et constater les derniers vestiges des mœurs anciennes. Il y a de bien bonnes choses dans ce qui est nouveau, mais il y en avait aussi dans ce qui est ancien. »

